

COMMUNE DE STRUTH

**Nombre de membres
en exercice:** 10

Présents : 9

Votants: 9

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 mars 2016

Sont présents:

Jean-Claude BERRON
Claudy REUTENAUER
Jean-Pierre HAEHNEL
Mireille DUMENIL
Tania EBERHART
Katty FRESSLE
Daniel LANOIX
Sylvie LEHR
Jean-Luc LEIBUNDGUTH

*L'an deux mille seize et le sept mars l'assemblée régulièrement
convoquée le 07 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude BERRON (Maire).*

Secrétaire de séance: Jean-Luc LEIBUNDGUTH

Excuses:

Olivier REUTENAUER

Absents:

Ordre du Jour:

1. Approbation du Procès-verbal du 5 février 2016
2. Fiscalité directe locale : taux 2016
3. Budget 2016 : Service Général
4. Budget 2016 : Service Assainissement
5. Affectation du résultat : Lotissement "Les Prés"
6. Budget 2016 : Lotissement "Les Prés"
7. Agenda d'Accessibilité programmé
8. Divers

1. Approbation du Procès-verbal du 5 février 2016 DE 2016 0301

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, aux fins d'approbations, le procès-verbal de la séance du 5 février 2016.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la séance précitée.

2. Fiscalité directe locale : Taux 2016 DE 2016 0302

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux de 2016 à savoir :

Taux

T.H.	10,96 %
F.B.	14,62 %
F.N.B.	77,74 %

3. Budget 2016 : Service Général DE 2016 0303

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte le Budget Primitif 2016, arrêté ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses = Recettes =	283.148,98 €
INVESTISSEMENT	Dépenses = Recettes =	192.653,54 €

4. Budget 2016 : Service Assainissement DE 2016 0304

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte le Budget Primitif 2016 du Service de l'Assainissement, arrêté ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION	Dépenses = Recettes =	158.879,52 €
INVESTISSEMENT	Dépenses = Recettes =	93.447,48 €

5. Affectation du résultat : Lotissement "Les Prés" DE 2016 0305

Modifiant la délibération n°3 du 5.2.2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Lotissement « Les prés » de l'exercice 2015 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de ce même exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 44.773,60 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

- un montant de 44.773,60 € en report à nouveau débiteur c/002 du Budget Primitif 2016.

6. Budget 2016 : Lotissement "Les Prés" DE 2016 0306

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte le Budget Primitif 2016 du Lotissement « Les prés », arrêté ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses = Recettes =	178.343,54 €
INVESTISSEMENT	Dépenses = Recettes =	171.913,48 €

7. Agenda d'Accessibilité programmé DE 2016 0307

Le Maire présente au Conseil Municipal l'Agenda d'Accessibilité programmé pour les bâtiments suivants: La mairie-école, l'église protestante, la synagogue et le foyer communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'approuver l'Agenda d'Accessibilité programmé tel qu'il a été présenté par le Maire,
- d'autoriser le Maire à signer les dossiers ainsi que tous documents y afférents,
- de charger le Maire de déposer les dossiers auprès de la D.D.T. du Bas- Rhin à Strasbourg,
- de solliciter les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux.